Programmation annuelle en Education Physique et Sportive.

« L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect des règles, respect de soi- même et d'autrui). » (programmes 2008).

Périodes	Activités physiques, sportives et artistiques retenues.
1 ^{ère} période sept./oct.	Coopérer ou s'opposer collectivement : jeu sportif collectif, rugby.
	Concevoir et organiser des actions à visée artistique ou esthétique : danse (construire à plusieurs une phrase dansée, une chorégraphie de 5 éléments au moins.
	Evénement sportif : Olympiades de Reuss 2.
2º période nov./déc.	Concevoir et organiser des actions à visée artistique ou esthétique : activités gymniques.
	Coopérer ou s'opposer collectivement : jeu sportif collectif, ultimate.
3 ^{ème} période janv./fév.	Coopérer ou s'opposer individuellement : jeux de raquettes, tennis de table.
4 ^{ème} période mars/ avril	Réaliser une performance mesurée en distance, en temps (athlétisme) : préparation au KM solidarité, courir vite et en relais ; lancer loin ; sauter haut ou loin.
5 ^{ème} période mai/juin	Réaliser une performance mesurée en distance, en temps (athlétisme) : préparation au KM solidarité.
	Adapter ses déplacements à différents types d'environnements : activités d'orientation, retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte.
	Coopérer ou s'opposer collectivement : préparation à un tournoi de thèque avec les classes de l'école.
	Evénements sportifs : Kilomètre solidarité, tournoi de thèque à l'école.